

# CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

**Session du lundi 14 mars 2005**

**VOEU**

sur

**LES POLES DE COMPETITIVITE**

*Présenté par Yves GELLUSSEAU, au nom de la Commission n°3 "Développement économique"*

*Entendues les interventions de MM. Alain VOISIN (CGT), Georges PLESSIS (Agriculture), Jean-Louis LECHAT (FSU) et Jean-Paul MOREAU (CRCI)*

Le gouvernement a lancé à l'automne 2004 un appel à projet pour labelliser des pôles de compétitivité.

105 projets ont été remis à la DATAR selon le Ministre de Robien, montrant l'intérêt porté à ces créations de réseaux entre recherche-industrie et formation. Une vingtaine seront retenus dans ce premier appel.

Pour les Pays de la Loire, sept projets ont été déposés : Ensemble métallurgique et composite complexe (EMC2), Végétal spécialisé, Biothérapies, Agroalimentaire, Génie civil ouest, Pôle enfant, Technologies de l'information et de la communication (contribution au pôle breton).

Le Conseil régional a adopté, le 11 février 2005, un vœu, distinguant, pour leur qualité le dossier EMC2 et le dossier du pôle végétal spécialisé, en recommandant à l'Etat de leur accorder le label, tout en l'encourageant à soutenir les autres projets *"qui servent le développement économique régional"*.

Le CESR considère pour sa part que *"le soutien à l'excellence sur les pôles atteignant la taille critique ne doit pas conduire à négliger d'autres secteurs en émergence mais tout aussi prometteurs ou des secteurs plus traditionnels"* (page 140, Tome 2 de l'étude prospective), sachant que *"l'aide publique ne se justifie que lorsqu'elle oriente ou incite une action qui, sans elle, ne se ferait pas ou lorsqu'elle compense des handicaps reconnus"* (avis CESR sur le XI plan – 6 octobre 1992).

Il existe ainsi deux sortes "d'effets leviers" :

- D'une part des "effets leviers" permettant de stimuler des secteurs en émergence qui sauront profiter d'aides pour "décoller" plus vite et prendre leur place dans le concert international : c'est le cas pour les projets portés par des acteurs en devenir, ou à fort potentiel, mais qui n'ont pas nécessairement atteint la taille critique à l'échelle internationale,
- D'autre part des "effets leviers" permettant de catalyser des synergies qui, sans intervention publique, ne se réaliseraient pas spontanément, et ainsi, de présenter, dans notre région, une offre groupée et cohérente au niveau du marché mondial : c'est le cas pour les projets portés par des acteurs disposant d'une assise industrielle et financière solide, d'une forte visibilité, de réseaux de sous-traitance établis et de filières reconnues à l'échelle régionale et interrégionale.

## CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

*Le projet de pôle "EMC2" couvre un tissu industriel de PMI représentant 60 000 salariés en région et travaillant au profit des filières aéronautique, automobile, nautique et navale. Il s'appuie sur un environnement scientifique et universitaire de très grande qualité avec 1 200 chercheurs et 3 500 étudiants dans les domaines concernés.*

*Le projet de pôle "végétal spécialisé", porté par le Comité interprofessionnel du végétal spécialisé, autour de grands industriels du secteur et de l'Office communautaire des variétés végétales, repose sur un objectif de création et d'innovation, dans le végétal et par le végétal, pour améliorer la santé humaine et l'environnement paysager. Le dossier concerne une filière d'excellence reconnue et représentant 25 000 emplois en région. Il peut s'appuyer sur un environnement scientifique et universitaire unique en Europe sur cette thématique.*

**En conséquence, il est indispensable de soutenir les leaders régionaux pour conforter les réseaux nécessaires au rayonnement international; mais l'attention portée aux projets disposant d'une forte notoriété ne doit pas conduire à négliger les dossiers moins visibles, sur lesquels l'effet incitatif de l'intervention publique pourra être extrêmement fort en positionnant définitivement la région sur leur domaine.**



*S'agissant du projet de pôle "biothérapies", la Région des Pays de la Loire a jeté les bases d'un environnement particulièrement favorable au développement des biotechnologies et l'axe Nantes-Saint-Nazaire est au 4<sup>e</sup> rang national dans ce secteur, avec des spécialités reconnues dans le domaine, notamment, de la lutte contre le cancer et de la génétique. Le signe fort apporté par les acteurs locaux en faveur du cyclotron, (30 M€ d'investissements, 10 M€ de fonctionnement annuel), la création programmée d'une cité des biotechnologies sur l'Ile de Nantes (150 M€ d'investissements à terme), la réussite exceptionnelle, dans des domaines proches, d'aventures industrielles telle que VIVALIS ou EUROFINIS témoignent d'un potentiel régional qui ne demande qu'à se développer et de savoir-faire remarquables qu'il faut tout faire pour placer au niveau européen et mondial. D'autres régions affichent des prétentions semblables et seul un effort supplémentaire est de nature à affirmer notre vocation, en accroissant la distance déjà acquise face à elles.*

*Le projet de pôle "enfant" se distingue par son originalité, consistant à développer le territoire choletais, deuxième bassin industriel des Pays de la Loire, dans ses composantes économique, sociale et culturelle, autour du mieux-être de l'enfant, dans le but de devenir dans ce domaine une référence nationale et internationale. 10 000 emplois directs sont concernés, répartis dans plus de 60 entreprises.*

*Parmi les projets regroupant des forces déjà bien développées à l'échelon régional ou interrégional, il faut citer les projets de pôle "génie civil Ouest" et "agro-alimentaire".*

*Le projet de pôle "Génie civil Ouest" est destiné à constituer un ensemble de compétences combinées en s'appuyant sur la concentration sur le territoire, principalement, de Nantes Métropole, de plates-formes d'études, de recherche et d'essais d'ouvrages de génie civil traités dans leur environnement marin, terrestre et atmosphérique, afin de le porter à un niveau européen et international. Les moyens existent, de même que les réseaux. Leur mise en harmonie et leur évolution doivent permettre d'atteindre de nouveaux marchés, après ceux déjà conquis dans le monde entier.*

## CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

*Le projet de pôle "agro-alimentaire", porté par Ouest Atlantique, permet de conforter l'avenir en Pays de la Loire, et plus généralement dans l'Ouest, du secteur de l'agriculture et des Industries agro-alimentaires (IAA), premier secteur économique de nos régions de l'Ouest. Le CESR a en effet déjà eu l'occasion d'indiquer, notamment dans le Tome 1 de "Bâtir avec et pour les Hommes la réussite de l'Ouest", ainsi que dans son récent avis sur les orientations budgétaires 2005, que la dimension interrégionale est déterminante, compte tenu des mutations en cours, et des niveaux de concentration obtenus dans au moins trois régions. Il en va de la structuration du leadership incontestable du Grand Ouest en Europe et de la pérennisation d'un très grand nombre d'emplois. La mise en œuvre de ce projet doit constituer une occasion forte de développement des partenariats recherche-entreprises et soutenir l'objectif essentiel de développement de la lisibilité de la recherche en IAA de notre région. Il paraîtrait, paradoxal que les Pays de la Loire, associés aux autres régions du Grand Ouest, ne figurent pas parmi les pôles de compétitivité, dans ce domaine de prédilection incontestable.*



**Malgré l'espoir d'un second appel à l'échelon national, il est probable que de nombreux projets ne seront pas labellisés. Le CESR souhaite que, quels que soient les résultats de cette consultation, le Conseil régional accompagne la poursuite des efforts de structuration des protagonistes des projets présentés, et mette en place les moyens susceptibles d'aider à les pérenniser, dans le cadre des orientations qu'il a définies, notamment sur le rôle et l'importance de la recherche.**

*Adopté par :*

*Présents :* 83

***Pour :*** 77

*Contre :* 3

*N'ont pas pris part au vote :* 3

*Le Président,*

*Alain MUSTIÈRE*